

Préfecture des Deux-Sèvres SIDPC	PLAN de GESTION D'UNE CANICULE DEPARTEMENTALE	FICHE REFLEXE
LES MAIRES DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES		
RESPONSABLE	Le Maire de la commune	
MISSIONS	→ Gérer l'organisation communale → Informe la population → Informe le Centre Opérationnel Départemental	
ACTIONS	<p>Niveau 1 – Veille saisonnière</p> <p>→ Met à jour le registre nominatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe ses administrés de la mise en place du registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap • Collecte les demandes d'inscription (en assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité) • Communique le registre au Préfet à sa demande ou en cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence <p>→ Identifie les lieux climatisés permettant d'accueillir les personnes à risque vivant à domicile</p> <p>→ S'informe sur l'intervention des associations et organismes pour contacter les personnes âgées et les personnes en situation de handicap vivant à domicile</p> <p>→ Se prépare à la mise en place de points de distribution, l'extension des horaires d'ouverture des piscines municipales, etc.</p> <p>Niveau 2 – Avertissement chaleur</p> <p>→ Poursuit les opérations prévues au niveau précédent</p> <p>Niveau 3 – Alerte canicule</p> <p>→ Fait appel, si besoin, à des associations</p> <p>→ Active la cellule de veille communale</p> <p>→ Informe la population du déclenchement du niveau 3 « Alerte canicule »</p> <p>→ Met en œuvre des actions de solidarité de voisinage par le biais d'associations ou de comités de quartiers</p> <p>→ Informe la population, les associations de personnes âgées des recommandations préventives et curatives envoyées par le Préfet</p> <p>→ Assure le suivi des décès à transmettre à la Préfecture et à l'ARS</p> <p>→ S'assure de la qualité de et de la distribution de l'eau potable</p> <p>→ Informe la population sur les horaires d'ouverture des lieux rafraîchis</p> <p>→ S'assure quotidiennement, par tout moyen à disposition, que les personnes vulnérables ne sont pas en danger, et sollicite éventuellement les services de secours (tenir à jour un registre des personnes déplacées dans les lieux rafraîchis)</p>	